

SPORTS – ARTS – ÉTUDES – FORMATION

TRIATHLON

Pour pouvoir bénéficier des mesures du concept, le-la jeune sportif-ve doit :

Satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Consacrer au minimum (Les déplacements et les compétitions ne sont pas pris en considération. Les heures reconnues sont celles qui figurent dans le plan d'entraînement présenté dans le dossier, qu'il s'agisse d'heures d'entraînement spécifique ou de condition physique):

- 6 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 2
- 8 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 3
- 10 heures d'entraînement hebdomadaires au post-obligatoire
- Appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de l'association cantonale et de la fédération nationale
- Participer régulièrement à des compétitions de niveau régional, national et/ou international

Enseignement obligatoire (7^e à 11^e)

L'une des conditions suivantes doit être remplie :

- Dès 12 ans, participer à la Régio Cup depuis 2 ans et participer à la finale et avoir une attestation de soutien en SAE de la Fédération
- Ou appartenir au cadre régional Romandie
- Ou être au bénéfice d'une Talent Card de Swiss Olympic valable (année en cours)

Enseignement post-obligatoire

L'une des conditions suivantes doit être remplie :

- Appartenir au cadre régional Romandie ou à un cadre supérieur
- Ou être au bénéfice d'une Talent Card de Swiss Olympic valable (année en cours)

Références

Attestation de Swiss Triathlon

Remarques

Selon la volonté de la Fédération, les allègements pour le SAE commencent à 14 ans.

Nos critères sont en accord avec les [concepts de promotions](#) édités par les fédérations et Swiss Olympic, cependant, les allègements scolaires commencent tardivement. De rares exceptions validées par la Fédération sont possibles.

Si le-la jeune sportif-ve n'est pas encore en possession d'une Talent Card, une attestation du test PISTE réussi peut être considérée provisoirement comme équivalente à la Talent Card. Si aucune Talent Card n'est obtenue durant l'année en cours, le-la sportif-ve devra être exclu-e du programme SAE à moins qu'il-elle ne remplisse d'autres critères.